

UN NOUVEAU DISPOSITIF D'AIDE POUR LES HANDICAPÉS

Une équipe organise sur toute l'Agglo un accompagnement par la mobilisation collective des professionnels de santé et des acteurs sociaux et médico-sociaux.

Ils sont cinq à animer un nouveau dispositif appelé PCPE (Pôle de compétences et de prestations externalisées), dédié aux personnes en situation de handicap et isolées. Cinq professionnels aux compétences variées, allant de l'éducation spécialisée au conseil en économie sociale et solidaire, en passant par l'aide médico-psychologique. *« Ces intervenants sont autonomes et disposent de moyens propres »*, précise Jérôme Lemaistre, directeur de l'UNAPEI 30, organisme chargé de mettre en musique sur Alès Agglomération cette nouvelle mesure gouvernementale.

Jusqu'à un an d'assistance pour les 3-60 ans

Ce nouveau dispositif veut répondre aux besoins de personnes de 3 à 60 ans, souffrant de tout type de handicap. La première action du PCPE consiste donc à identifier toutes ces personnes susceptibles de bénéficier de leur intervention. *« Nous avons besoin de l'appui des médecins et des infirmières. Nous savons que les besoins sont importants »*, note Jérôme Lemaistre.

Chaque bénéficiaire, jusque-là passé à travers toutes les mailles du filet d'aides, pourra être assisté durant une période de six mois, renouvelable une fois. *« Les intervenants du PCPE évalueront la situation qui est très différente selon qu'il s'agisse d'un enfant, d'un adolescent ou d'une personne plus âgée »*, souligne Jérôme Lemaistre.

Priorité à l'inclusion et à l'intégration

Aujourd'hui, la prise en considération de la personne en situation de handicap évolue. *« Auparavant, nous étions dans le cadre d'une politique de protection. Maintenant, nous privilégions l'inclusion et l'intégration. Évidemment, la réponse ne sera pas la même, selon que nous nous adressions à un adolescent en rupture de formation ou à des parents vieillissant et en difficulté face aux besoins de leur enfant handicapé »*, indique le directeur de l'UNAPEI 30.

Grâce au réseau tissé avec les professionnels de ce secteur très sensible, le PCPE déploie de nombreux moyens, y compris la prise en charge d'une demi-journée ou le placement en établissement spécialisé. Le but final est de réussir à briser l'isolement au domicile des personnes concernées.

Unapei 30

Téléphone

07 84 24 33 59

unapei30.fr



A lire aussi